



Séance du 9 décembre 2004

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SEANCE DU JEUDI 9 DECEMBRE 2004

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Jacques Bravo, assisté de M. François Loyer, secrétaire général.

Assistent à la séance :

M. Jacques Bravo, président de la séance, M. François Loyer, secrétaire général, M^{me} Béatrice de Andia, M. Michel Balard, M. Guy Bellargent, M^{me} Dominique Bertinotti, M. Pierre Casselle, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Dominique Hervier, M. Pierre Housieux, M. Daniel Imbert, M. Pierre Joste, M. Maurice Laurent, M. Michel Le Moël, M. Jean-François Legaret, M^{me} Hélène Macé de Lépinay, M. Bernard Marrey, M. Olivier de Monicault, M. Christian Prévost-Marcilhacy, M. Bernard Rouleau et M. Michel Schulman.

Excusés :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Florence Bourillon, M^{me} Françoise Choay, M. Jean-Marc Leri, M. François Monnier et M. Thierry Paquot.

Ordre du jour :

- Actualités : *hommage à M. Alain Rion, suivi des vœux antérieurs, informations diverses et signalements.*
- Communication de M. Michel Carmona intitulée « Le Louvre et les Tuileries : huit siècles d'histoire architecturale et urbaine ».
- Demandes de démolition.

ACTUALITES

Hommage à M. Alain Riou

Le 6 décembre 2004, M. Alain Riou, président du groupe des Verts au Conseil de Paris, est décédé lundi, à l'âge de 51 ans, à l'hôpital Cochin où il avait hospitalisé il y a 15 jours. Juriste, élu du 20^e arrondissement, il avait pris la présidence du groupe des Verts en 2003. Il avait été conseiller juridique au ministère de la Défense de 1975 à 1982, avant de poursuivre sa carrière au sein du ministère de la Culture. Doté d'humour, chaleureux, ne se prenant pas au sérieux, généreux de son temps, M. Alain Riou était un humaniste qui défendait pied à pied toutes sortes de causes.

Il fut installé comme membre de la Commission du vieux Paris le 26 juin 2001 en tant que représentant du Conseil de Paris. Il avait, dans cette assemblée, joué un rôle très important, tant pour la protection du « Carré Beaudouin » que pour la défense des quartiers populaires dont le 20^e arrondissement, et plus particulièrement, la conservation de la rue de l'Ermitage. Il avait manifesté ce tempérament enthousiaste et combatif qui est indispensable quand on est membre de la Commission et qu'on essaye de défendre les intérêts du patrimoine.

C'était un homme de passion, une figure turbulente, mais très attachante de la vie parisienne. La Commission voit cet homme fougueux disparaître avec beaucoup d'émotion et lui rend hommage en observant une minute de silence.

Suivi des vœux antérieurs

RESTAURATION DU FOYER DE LA GAÏÉTÉ LYRIQUE, 3^e ARR.

Le théâtre de la Gaïeté Lyrique a été édifié par Alphonse Cusin en 1861 et est laissé à l'état d'abandon depuis 1989. Présenté lors de la séance de la Commission du 21 septembre 2004, il a fait l'objet d'un vœu où elle souhaitait qu'une attention poussée soit donnée au décor, qu'une étude historique soit réalisée et que sa restauration soit envisagée dans les moindres détails. Depuis, un diagnostic a été mené par un restaurateur, mentionnant que les seuls éléments de valeur encore visibles sont les peintures de Félix-Armand-Marie Jobbé-Duval. Ces toiles marouflées du plafond et des murs du foyer ont été endommagées par un nettoyage agressif dans les années 1980 qui a pu endommager les couches de peinture les plus délicates et qui a été compensé par de nombreux repeints. Le Ministère de la Culture, au regard de leur haute valeur patrimoniale, puisque ce sont les seuls vestiges subsistant du théâtre, a décidé d'y attacher une importance toute particulière. Les œuvres seront donc reprises de manière



© P. Saussereau, DHAAP

fondamentale avec la suppression des repeints, la reprise de toutes les couches de peinture et une protection définitive. Les autres décors ont quant à eux beaucoup plus souffert lors des restaurations menées au cours du XX^e siècle. Ils ont été en partie détruits ou occultés, de manière irréversible, par des calicots, par des couches de goudrons et par des enduits dont le dégagement entrainerait les couches fragiles de peinture. Par conséquent, la seule restauration possible est une restitution menée d'après les photos réalisées par Marville en 1861. ***La Commission prend connaissance de ces données et lève le vœu émis précédemment.***

ENTRETIEN DES DÉCORS DE L'HÔTEL DE VILLE, 4^e ARR.

Lors de la séance de novembre 2004, la Commission du vieux Paris s'était émue face aux dégradations constatées sur certains objets exceptionnels ornant l'Hôtel de Ville et avait formé le vœu pour qu'ils soient conservés et restaurés avec le plus grand soin. Pour répondre à cette requête, la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris rappelle les actions qu'elle a menées pour la protection patrimoniale de ce lieu prestigieux. Ainsi, en 2000, ont été rénovés une partie des parquets de la Salle des Fêtes, de la partie nord de la galerie Lobau, du salon Roll et du salon Bertrand, en reprenant le mode de montage et le calepinage précis d'origine. Puis, en 2002, certains lustres conçus par l'atelier Lacarrière frères et Delatour, en 1887, ont été restaurés soigneusement. En outre, les ateliers de régie de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture veillent à l'entretien des décors des salons et du mobilier par des interventions récurrentes de rénovation des parquets, de reprise des patines sur les pilastres et de restauration de mobiliers. Enfin, en parallèle, diverses mesures de protection sont exigées et ont été incluses dans des conventions passées entre le service du protocole et les intervenants privés lors des manifestations dans les différents salons. ***La Commission prend acte de ces informations et regrette qu'il ne soit fait mention de la restauration du grand vase brisé en porcelaine de Sèvres du salon Jean-Paul Laurens.***

Informations diverses

EXPOSITION SUR PIERRE GATIER (1878-1944)

Dans le Salon d'Honneur de la Bibliothèque Nationale de France, sont présentées les œuvres aquarellées du peintre et illustrateur Pierre Gatier, aïeul de Félix et de Pierre-Antoine Gatier. L'exposition, présentée initialement dans la mairie du 1^{er} arrondissement, a investi désormais ce lieu prestigieux dans la perspective d'une publication d'un catalogue raisonné. La Commission se félicite de l'organisation de cette manifestation parce que cette famille a participé depuis longtemps à l'activité de cette assemblée.

L'EUROPE DES PASSAGES COUVERTS

Une table ronde sur l'Europe des passages couverts a été menée récemment sous l'autorité de M. Jean Musitelli, Président de l'Institut National du Patrimoine. Reprenant les doléances de certaines associations, dont « *Passages et galeries* », de nombreux intervenants souhaitent une reconnaissance patrimoniale officielle de ces derniers, érigés dans toute l'Europe, entre le milieu du XIX^e et le début du XX^e siècles. Notons que le passage commerçant parisien naît pendant la période révolutionnaire, se développe sous le règne de Charles X puis est repris dans toutes les villes européennes telles qu'Hambourg, Bruxelles, Milan, Berlin ou encore Budapest. Cette typologie spécifique fait désormais l'objet d'un très vif intérêt de la part de la municipalité et cette protection au titre de Patrimoine mondial de l'UNESCO sera de nature à valoriser cet élément de la « vie moderne » qui s'est amplement diffusé dans le monde.

Signalements

L'ANCIENNE CASERNE SCHOMBERG, 2-6 RUE SCHOMBERG, 4^e ARR.

Construite en 1883 pour la Garde Républicaine, la caserne Schomberg, constituée de huit bâtiments, est l'œuvre de l'architecte Joseph Bouvard. C'est une exception parmi les équipements de même type construits à cette époque et qui restera sans suite. Très novateur à l'époque, le casernement est salué dans la presse pour son système de tout-à-l'égout, pour son mode rationnel de construction constitué d'une armature de fer avec un remplissage de briques aux couleurs variées et pour la simplicité des dispositions intérieures. En 1944, l'ensemble est bombardé par l'aviation allemande puis sommairement réparé pour abriter des services administratifs. Aujourd'hui, seuls subsistent trois bâtiments disposés en U autour d'une pelouse. Les bâtiments latéraux ont subi une lourde opération de restructuration, entre 1989 et 1992, menée par l'architecte Yves Lion, engendrant la disparition des dispositions intérieures et la surélévation de deux niveaux de la façade. A l'époque, la Commission avait fermement rejeté cette intervention destructrice. Il ne subsiste plus, désormais, que le bâtiment central qui a conservé son aspect d'origine. En raison de sa valeur patrimoniale, il fait l'objet d'une demande de protection au titre des Monuments Historiques. Or, le



© C.Rapa, DHAAP

programme de réhabilitation étant achevé, l'édifice n'est plus menacé. ***Ainsi la Commission émet un avis défavorable à l'encontre de l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques des pavillons de l'ancienne caserne Louviers. Elle s'est étonnée de cette requête tardive formulée à la suite d'une très lourde réhabilitation.***

HÔTEL PALATIN, 4 RUE GARANCIÈRE, 6^e ARR.

L'avis de la Commission est sollicité en amont d'un dépôt de permis de démolir. Il s'agit d'un ensemble immobilier, composé de deux corps de bâtiments datant des années 1660, acquis par la communauté des « Filles de l'Intérieur de la Sainte-Vierge », fondée par M^{me} de Saujon, en 1663. Une inscription latine subsistant sur le fronton d'entrée, « *Maria Mater/Dei Me Fecit* », rappelle toujours la destination de la parcelle. Puis, la parcelle a été modifiée et densifiée par l'ajout d'une maison à partir du Premier Empire. Enfin, au début du XX^e siècle, l'alignement de la rue Palatine entraîna la construction d'immeubles de rapport à l'emplacement du jardin par l'architecte Charles Albrizio entre 1903 et 1908. Le pétitionnaire souhaiterait démolir un escalier de service métallique du XIX^e siècle et des bâtiments à rez-de-chaussée datant de 1910 pour ériger un nouvel édifice. ***Ce projet, élaboré en concertation avec le DHAAP, est approuvé par la Commission car il permet la mise en valeur des constructions du XVII^e siècle, la restauration du fronton sculpté, la conservation d'une partie significative de la maison du début du XIX^e siècle et la préservation du front bâti de la rue.***



© C. Rapa, DHAAP

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

« Le Louvre et les Tuileries : huit siècles d'histoire architecturale et urbaine »

Par M. Michel Carmona

L'étude présentée porte sur le dernier ouvrage de M. Michel Carmona, *Le Louvre et les Tuileries : huit siècles d'histoire architecturale et urbaine*, paru aux Editions de La Martinière, en 2004, narrant l'histoire de ce lieu prestigieux et symbolique, où s'est cristallisée la monarchie, au cœur de la capitale.

Le Louvre a été créé tout d'abord sous la forme d'une forteresse avec un donjon par Philippe Auguste pour faire face aux anglo-normands. A partir du règne de François I^{er}, ce temps fort de l'architecture militaire est démoli pour être remplacé par un élégant palais de la Renaissance auquel Catherine de Médicis ajouta les Tuileries. Seront choisis pour incarner ce geste politique fort, des architectes prestigieux, à l'avant-garde des goûts du temps, Philibert de l'Orme et Pierre Lescot. Puis, Henri IV réunit les deux palais avec la Grande Galerie qui sert déjà de lieu d'exposition pour les artistes, faisant du monarque l'inventeur du musée. Un peu plus tard, Louis XIII fait édifier la Cour Carrée et Louis XIV la Colonnade ainsi que les jardins. Mais, le transfert du pouvoir à Versailles ouvre une nouvelle période où la splendeur du Louvre décline. Il faut attendre la Révolution pour que le palais ressuscite en devenant le musée de la Nation. Sa destinée continue de s'accomplir sous Napoléon I^{er} et Napoléon III. Ce dernier accroît la surface disponible le long de la rue de Rivoli avant le spectaculaire incendie des Tuileries pendant la Commune engendrant sa démolition. Enfin, le dernier acte est le chantier de Pei permettant le rayonnement culturel de la France dans le monde entier.

DEMANDES DE DEMOLITION

Ces demandes ont été sélectionnées dans la liste complète des demandes en autorisation de démolir déposées du 1^{er} au 31 octobre 2004 à la Direction de l'Urbanisme.

Sur 73 demandes, 15 dossiers ont été examinés par la Commission du vieux Paris.

Démolitions totales

127-131A RUE DU CHEMIN VERT, 11^e ARR.

SHON à démolir : 3 979 m²

Est demandée la démolition d'un ensemble de bâtiments à usage d'activité et d'habitation en très mauvais état. L'un d'entre eux, érigé vers 1875 dans un style Louis XIII, possède un retour composé d'une longue construction en profondeur abritant des logements populaires. ***Cette figure urbaine très classique pour ce quartier a retenu l'attention des membres de la Commission qui souhaitent sa conservation. Ils ne s'opposent pas, en revanche, à la démolition des grands ateliers construits sans doute dans les années 1910 et 1920 en fer et brique avec des verrières sommitales.***



© C. Rapa, DHAAP

3 RUE DUNOIS, 2-8 RUE XAINTRAILLES, 13^e ARR.

SHON à démolir : 1 335 m²



© DHAAP

Il s'agit d'un petit chalet de banlieue construit en meulière caverneuse que le pétitionnaire souhaite démolir pour ériger un ensemble immobilier. *L'édifice étant situé dans un environnement peu favorable, la Commission ne s'oppose pas au projet.*

16-22 RUE DE LA CLÔTURE, 2-10 VOIE BH/19, 19^e ARR.

SHON à démolir : 1 427 m²

Il s'agit de l'ensemble des Grands Moulins de Pantin dont une petite partie de la parcelle est située sur la commune de Paris. Les bâtiments anciens ont été réalisés par les architectes Haug et Brion à partir de 1923. Ils ont été modifiés, après avoir été bombardés durant la Seconde Guerre Mondiale, dans les années 1950 et 1960 par Léon Bailly. Le pétitionnaire propose de créer un nouveau site industriel en redessinant le grand moulin du côté du canal, en mettant en valeur les deux campaniles et en démolissant les édifices des années 1960. Ce projet est le fruit d'une collaboration entre les communes de Paris et de Pantin. *La Commission ne s'y oppose dans la mesure où la démarche proposée est respectueuse du site industriel.*



© C. Rapa, DHAAP

Démolitions partielles

2-4 RUE DE LA PÉPINIÈRE, 1 RUE DU ROCHER, 43 RUE PASQUIER 8^e ARR.



© C. Rapa, DHAAP

SHON à démolir : 1 492 m²

Sont demandées par le pétitionnaire la démolition totale d'un petit édifice de la Restauration et la réhabilitation de l'immeuble d'angle datant du Second Empire. Les bâtiments ayant perdu au fil du temps leurs décors intérieurs et leurs distributions, *la Commission ne s'oppose pas à ce projet.*

26-30 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE, 15-17 VILLA SAINT-JACQUES, 14^e ARR.

SHON à démolir : 795 m²

Le pétitionnaire demande la démolition totale de quatre bâtiments afin d'y construire un ensemble immobilier d'habitation et de stationnement. La « ferme Montsouris » a fait l'objet d'un vœu, lors de la séance du 5 octobre 1999, pour la conservation du grand immeuble à porte cochère et du pavillon de style Troubadour, que le pétitionnaire a respecté. Puis, la Commission a demandé lors de la séance d'octobre 2004 qu'une étude

historique complète et précise soit menée sur l'ensemble de la parcelle avant de se prononcer sur la démolition de l'ancienne laiterie. Cette dernière établit clairement que la « grange », dont la charpente a été réalisée par des maîtres compagnons, a été édifée entre 1846 et 1862. La Commission ne manifeste pas un intérêt particulier pour ce bâtiment mais rappelle cependant qu'elle est fortement attachée à la conservation du sous-sol. Il renferme une ancienne carrière d'extraction du calcaire, à double étage, dont l'exploitation est attestée avant 1492. Ce site exceptionnel bénéficie d'un classement au



© M. Lelièvre, DHAAP

titre des Monuments Historiques par décret du 4 janvier 1994. ***La Commission a donc formé le vœu que les carrières médiévales de Port-Mahon soient préservées dans leur intégrité. Elle a souhaité, par conséquent, que les projets immobiliers envisagés sur la parcelle se limitent aux volumes actuellement construits afin de ne pas porter atteinte aux sous-sols. Elle a également rappelé son vœu de conservation du pavillon style troubadour sis villa Saint-Jacques.***

Restructurations lourdes

5-11 BOULEVARD DES CAPUCINES, 4 PLACE DE L'OPÉRA, 30-34 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE, 2^e ARR.

SHON à démolir : 4 860 m²

Une très grosse opération de restructuration touche aux immeubles de la place de l'Opéra, ceux de Jean-Baptiste Lesueur datant de 1834 et 1835 ainsi qu'un bâtiment plus commun érigé vers 1868. Seules les façades et les toitures des édifices sis aux n^o 5 et 7 sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 30 septembre 1977. Or cet ensemble a conservé de nombreux éléments du décor intérieur, témoins exceptionnels de l'architecture domestique à Paris. Lors des séances de juillet 1999 et de janvier 2003, pour répondre à une demande de démolition peu respectueuse des immeubles de Lesueur, la Commission avait émis le vœu que leur protection au titre des Monuments Historiques soit étendue. Le nouveau projet présenté par le pétitionnaire conserve désormais une partie importante des décors mais ne tient pas



© M. Lelièvre, DHAAP

compte des distributions d'origine. ***La Commission a formé le vœu que ces édifices soient intégralement conservés. Leurs distributions et leurs décors ont en effet été préservés et constituent un témoin majeur de l'architecture sous la Monarchie de Juillet à Paris.*** Ces immeubles bénéficieront d'une protection patrimoniale de la Ville de Paris dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme.

7-9 RUE TRONCHET, 8^e ARR.

SHON à démolir : 792 m²

Il s'agit d'un hôtel particulier construit en 1839 par l'architecte Félix Duban, pour abriter la collection d'œuvres d'art du comte de Pourtalès, et dont la façade imite les palais florentins de la Renaissance. Il bénéficie d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 17 septembre 2002. Ce bâtiment a déjà subi deux restructurations, une en 1865, conduite par Hippolyte Destailleurs qui a transformé



© C. Rapa, DHAAP

intégralement les distributions intérieures ainsi que les décors, et une autre menée dans les années 1970 qui a modernisé l'ensemble. Le pétitionnaire souhaite désormais revenir à un état plus proche de l'esprit de Duban, ***la Commission ne s'oppose pas à ce projet tout à fait respectueux de l'édifice.***

119 RUE DE LA FAISANDERIE, 16^e ARR.

SHON à démolir : 158 m²

Pour ce petit hôtel particulier datant des années 1870, le pétitionnaire avait demandé sa surélévation par une énorme toiture en pans de verre. Lors de la séance de février 2004, la Commission avait émis un vœu contre cette intervention visible de la rue. L'architecte chargé du projet propose désormais un nouveau dessin qui ne satisfait toujours pas les membres de la Commission. ***Elle lui demande à nouveau un dessin plus soigné et plus respectueux de l'édifice.***



© M. Lelièvre, DHAAP

Modifications et adaptations du bâti

190 RUE DE RIVOLI, 1^{er} ARR.

SHON à démolir : 6 m²

Pour cet immeuble édifié en 1802, le pétitionnaire souhaitait surélever la toiture, en créant un deuxième rang de lucarnes, sans respecter le profil d'origine de Percier et Fontaine. Présentée lors des séances de juin 2003, de mai 2004 et de septembre 2004, cette demande avait fait l'objet d'un vœu pour que le profil des toitures, l'ordonnement des façades ainsi que le système de percement soient conservés avec le plus grand respect. Le nouveau projet n'atteint plus la toiture et se contente de redistribuer les intérieurs ainsi que de remplacer les tabatières peu étanches par des fenêtres de toit de même taille. ***La Commission approuve donc la nouvelle demande relative aux modifications de la toiture de l'immeuble, celle-ci a été jugée conforme au vœu qu'elle avait émis en septembre 2004 sur le respect de l'ordonnement de la rue de Rivoli.***



© P. Saussereau, DHAAP

233 RUE SAINT-HONORÉ, 1^{er} ARR.

SHON à démolir : 32 m²

Il s'agit d'un très bel ensemble d'immeubles construits par l'architecte Jacques-Denis Antoine pour le couvent des Feuillants en 1780, dont les façades sont protégées au titre des Monuments Historiques par arrêté du 1^{er} juillet 1987. Est demandée la modification d'une devanture de magasin et plus particulièrement la démolition d'une pile du rez-de-chaussée et des voûtes des caves. ***La Commission a formé le vœu que le rythme de la façade ne soit pas modifié et que le bâtiment ne soit pas altéré par ces transformations. D'une manière générale, elle a souhaité que les aménagements futurs des commerces soient plus respectueux du dispositif ancien des boutiques, faisant alterner grandes arcades et portes piétonnes.***



© C.Rapa, DHAAP

10 RUE SAINT-ROCH, 1^{er} ARR.

SHON à démolir : 6 m²

Pour cet établissement scolaire, avait été demandée, lors de la séance de septembre 2004, la démolition partielle de planchers et de l'escalier pour permettre l'installation d'un ascenseur. Lors d'une visite, le DHAAP a pu constater que ce petit escalier est sans doute repris dans une cage plus ancienne et suspendu dans les angles. ***La Commission, ne pouvant défendre un quelconque intérêt patrimonial, ne s'oppose pas à cette modification.***



© C. Rapa, DHAAP

73 RUE SAINTE-ANNE, 2^e ARR.

Dans cette maison bâtie pour Joachim Seiglière de Boisfranc en 1670, le pétitionnaire a effectué des travaux sans attendre une autorisation. Lors de la séance d'avril 2004, la Commission avait émis des regrets concernant la démolition d'un escalier à balustres tournés datant du XVII^e siècle. Est demandée à nouveau une demande de régularisation pour cette dramatique intervention. ***La Commission proteste énergiquement face à ces pratiques brutales entraînant la disparition tragique d'éléments patrimoniaux.***



© DHAAP

16 CARREFOUR DE L'ODÉON, 1-3 RUE DE CONDÉ, 2-4 RUE DE L'ODÉON, 6^e ARR.

SHON à démolir : 1 m²

Une demande de régularisation de travaux a été demandée concernant l'installation d'un ascenseur dans escalier doté d'une rampe de serrurerie à arceaux de style Louis XVI. Il s'agit d'un immeuble construit au moment du lotissement du terrain de l'ancien hôtel de Condé, vers 1780, par le comte de Provence et les architectes Peyre et de Wailly. Un vœu avait été émis lors de la séance d'octobre 2004 pour protester contre ces travaux



© C. Rapa, DHAAP

menés sans autorisation. Depuis, des pièces complémentaires ont été présentées aux membres de la Commission. ***Ils ont approuvé le projet d'installation de l'ascenseur dans le vide de l'escalier principal de l'immeuble, étant entendu que cette opération n'entraînerait pas de démolition du limon et que les sections de rampe déposées seraient conservées.***

1B IMPASSE NANSOUTY, 14^e ARR.

SHON à démolir : 3 m²

Cette villa a été réalisée en 1883 et a été transformée après la Deuxième Guerre Mondiale, dans un style architectural correspondant aux années 1920, par le décorateur Emile Medvès. Lors de la séance de juillet 2004, la Commission a émis des regrets



concernant les travaux menés sans autorisation sur ce bâtiment de qualité représentatif de l'architecture du XX^e siècle. Le pétitionnaire demande désormais une surélévation d'un étage qui ne sera pas visible de la rue. ***La Commission souhaite examiner le permis de construire avant de se prononcer.***

© M. Lelièvre, DHAAP

4 PLACE ETIENNE PERNET, 15^e ARR.

SHON à démolir : 32 m²



© C. Rapa, DHAAP

Il s'agit d'une petite maison, datant probablement du Second Empire, dont le toit à faible pente est masqué par un puissant entablement. Le pétitionnaire souhaite la surélever. ***L'édifice étant situé en face de l'église Saint Jean-Baptiste de Grenelle, la Commission attend de prendre connaissance du projet avant de se prononcer.***

*La prochaine séance est fixée au **jeudi** 25 janvier 2005.*